

COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 1982

AFFAIRE N° 2

Le SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Conformément au Décret n° 57657 du 22 mai 1957, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à vos délibérations le compte administratif du Maire pour l'exercice 1982.

Les résultats généraux que font ressortir ces comptes sont les suivants :

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent	Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice 1982		
	Déficit	Exédent	Dépenses	Recettes	Déficit	Exédent
Section d'investissement	-	44 639 122,19	146287723,09	161022388,71	-	59 373 787,81
Section de fonctionnement	-	7 255 367,56	273201041,57	282510557,04	-	16 564 883,83
	-	51 894 489,75	419488764,66	443532946,55	-	75 938 671,64
Opérations indirectes	-	-	170578635,50	170578635,50	-	-
	-	51 894 489,75	590067400,16	614111582,05	-	75 930 671,64

Les principales opérations réalisées au cours de l'exercice 1982
Sont les suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP. 900 - Hôtel de Ville et Bâtiments administratifs	10 748 600,03
901 - Voirie	41 208 157,75
902 - Réseaux	33 251 348,70
904 - Equipement sanitaire et social	6 128 962,22
903 - Equipement scolaire et culturel	23 882 562,32
906 - Sces industriels et commerciaux	626 213,75
908 - Urbanisme et habitation	4 462 538,02
909 - Autres équipements	1 012 976,37
900 - Programme pour l'Etat	279 200,00
914 - Programmme pour les autres tiers	932 890,48
925 - Mouvements financiers	23 744 755,45
927 - Financement globalisé de la section d'investissement	9 518,00
	<hr/>
	146 287 723,09
Financées par	
Subventions	22 922 189,39
Emprunts	100 363 000,50
Emprunts sans manipulation de fonds	1 812 909,78
FCTVA	9 234 303,21
Divers	5 299 989,33
Prélèvement	21 309 997,00
	<hr/>
	161 022 388,71
Soit un excédent d'exercice de	14 734 665,62
qui s'ajoutant à l'excédent de l'exercice antérieur, soit	44 639 122,19 Frs
porte l'excédent définitif d'investissement de fin 1982 à	59 373 787,81 Frs

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP. 930 - Services financiers	54 397 943,99
931 - Personnel permanent	43 943 567,62
932 - Ensemble mobiliers et immobiliers	13 211 526,70
934 - Administration générale	37 630 841,16
936 - Voirie	53 007 743,18
940 - Relations publiques	1 297 962,35
942 - Sécurité et police	948 721,33
943 - Enseignement	14 824 330,02
944 - Oeuvres sociales scolaires	20 157 194,10
945 - Sports et Beaux-Arts	5 789 858,80
951 - Sces Sociaux sans cpte distincte	3 464 687,28
958 - Hygiène et protection sanitaire	1 000,00
955 - Aide Sociale	20 476 803,91
967 - Sces industriels et commerc. ss cpte distincte	949 657,39
970 - Charges et produits non affectés	3 096 213,74
971 - Service fiscal	2 880,00
	<hr/>
	273 201 041,57

Financées par :

70 - Produits d'exploitation	1 272 170,11
71 - Produits domaniaux	1 786 974,65
72 - Produits financiers	178 333,52
73 - Subventions et Participations	23 394 640,63
74 - Part représentative d'anciens produits fiscaux	78 618 519,84
75 - Impôts indirects	96 751 666,44
77 - Recettes fiscales	69 894 038,00
78 - Réduction de charges	9 544 697,03
79 - Produits exceptionnels	1 069 501,52

282 510 557,04

Soit un excédent d'exercice de 9 309 516,27
qui, s'ajoutant à l'excédent de l'année antérieure, soit 7 255 367,56 Frs
porte l'excédent définitif de fonctionnement de fin 02 à 16 564 883,83

L'excédent global de 75 938 671,64 Frs
sera repris au Budget supplémentaire de 1983

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPALSESSION ORDINAIRE DU

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de vous prononcer sur le compte administratif du Maire pour l'exercice 1982.

L'an Mil Neuf Cent Quatre Vingt Trois, le
les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis au
lieu ordinaire de leurs seances.

Etaient présents :

Etaient représentés :

Absents :

Après avoir entendu le rapport de Mr le Maire,
Vu les diverses ordonnances et instructions ministé-
rielles sur la comptabilité des Communes, notamment
celles du 24 Avril 1934 et le 10 Avril 1985,
Procédant au règlement définitif du Budget de 1982,
propose de fixer ainsi qu'il suit les recettes et les
dépenses dudit exercice,

à savoir :

RECETTES

Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires de l'exercice 1982 évaluées par le Budget à	617 968 203,14
s'élèvent d'après les titres définitifs des créances à recouvrer à la somme de	474 288 189,50
de laquelle somme il convient de déduire celle de	250 750,20
Pour non valeur justifiée au compte du Receveur	
Au moyen de quoi, les recettes 1982 demeurent définitivement fixées à la somme de	474 037 439,30

DEPENSES

Les dépenses créditées au Budget de '1982 s'élèvent à	617 968 203,14
De cette somme il faut déduite celle de	219 869 435,40

Savoir :

- Crédits ou portions de crédits restés sans emploi comme excédent	
Le montant réel des dépenses	38 142,15
- Dépenses non ordonnancées avant le 31/12/82 et à reporter au Budget de 1983	219 833 293,33

Somme égale à 219 869 435,48

Au moyen des déductions ci-dessus, les dépenses de l'exercice 1982 sont définitivement fixées à	398 098 767,66
Les recettes de toute nature de	474 037 439,30
Les dépenses de	398 098 767,66

Il est constaté par conséquent un excédent définitif de 75 938 571,64

Toutes les opérations de l'exercice sont déclarées définitivement closes.

La présente délibération sera jointe comme pièce justificative au Budget de 1982.

Délibéré à SAINT-DENIS, les jours, mois
et en ci-dessus,

COMPTE ADMINISTRATIF 1982

000034

Section	Libellés	Prévisions BP+BS+DM	Réalisations	C-Reportés	Annulations	Plus value
(((((((
	Fonctionnement	133 007 947,30	133 007 946,99	-	0,37	-
	<u>Dépenses</u>	143 945 172,31	143 943 587,62	1 504,69	-	-
	931-Personnel permanent	114 047 053,29	113 211 826,70	835 426,59	-	-
	932-Ensembles immobiliers et mobiliers	133 055 898,86	137 630 841,15	425 857,70	-	-
	934-Administration générale	154 342 940,31	153 067 743,18	1 335 196,42	0,71	-
	936-Voirie communale	1 297 962,35	1 297 962,35	-	-	-
	940-Relations publiques	1 043 955,26	943 721,33	100 227,53	6,40	-
	942-Sécurité et police	116 624 560,51	114 824 330,02	1 800 230,49	-	-
	943-Enseignement	120 157 194,10	120 157 194,10	-	-	-
	944-Oeuvres sociales scolaires	1 5 956 557,70	1 5 739 868,00	76 688,90	-	-
	945-Sports et Beaux-Arts	3 465 223,18	3 464 887,25	540,90	-	-
	951-Sces Sociaux sans cpté distincte	1 000,00	1 000,00	-	-	-
	953-Hygiène & protection sanitaire	124 464 196,84	120 476 303,91	3 987 166,85	226,08	-
	955-Aide Sociale	949 657,39	949 557,39	-	-	-
	957-Sces à caract.Agricole, Indust. et commercial	3 096 215,64	3 096 213,74	-	1,90	-
	970-Charges et prod. non affectés	2 860,00	2 860,00	-	-	-
	971-Sce fiscal-Impôts oblig. à ty fixe					
(((((((
	Prélèvement	250 373 420,10	251 811 044,57	-	-	-
		21 389 997,00	21 389 997,00	-	-	-
		<u>201 763 417,10</u>	<u>201 041,57</u>	8 562 140,07	235,46	
(((((((

Suite

.../...

Section	Libellés	Prévisions BP+BS+DM	Réalisations	C. Reportés	Annulations	Plus value
(((((((
(70- Produits d'exploitation	1 425 540,00	1 272 178,11	-	201 404,73	128 122,64
(71- Produits domaniaux	1 763 500,00	1 755 974,65	-	181 087,31	205 361,90
(72- Produits financiers	190 000,00	178 332,52	-	14 245,40	2 500,00
(73- Subventions et participation	23 511 759,54	23 394 648,63	-	1 874 245,96	1 757 135,05
(74- D G F et divers	75 835 000,00	78 610 519,84	-	-	2 763 519,84
(75- Impôts indirects	92 115 929,90	96 751 665,44	-	80 485,73	4 715 214,17
(77- Recettes fiscales	69 261 241,00	59 094 030,00	-	-	632 797,00
(78- Réduction de charges (Régie)	10 000 000,00	9 544 997,03	-	1 690 078,24	1 142 775,27
(79- Produits exceptionnels	304 080,00	1 669 501,52	-	2 939,28	768 360,80
(82- Mandats annulés	1 000,00	-	-	1 000,00	-
(Excédent reporté	7 255 367,56	7 255 367,56	-	-	-
(((((((
(Résultat	261 763 417,10	289 765 925,40	-	4 134 358,71	12 135 867,01
(Excédent		16 564 803,03			
(((((((

CHAPITRES	Prévisions BP+BS+DM	Réalisations	C. Reportés	Annulations	+ Value
Chap.900- Hôtel de Ville et Bâtiments administratifs	21 069 319,12	10 746 600,03	11 120 719,09		
Chap.901- Voirie	67 412 217,45	41 208 157,75	45 204 059,70		
Chap.902- Réseaux	103 500 934,92	33 251 348,70	70 349 586,22		
Chap.903- Equip. Scol. & cult. f	58 246 995,00	23 882 562,32	44 364 423,28		
Chap.904- Equip. Sanit. & soc. f	32 088 846,56	5 120 962,22	25 959 884,36		
Chap.906- Sces ind. et Comm. f	3 403 524,01	626 213,75	2 777 311,06		
Chap.908- Urbanisme et Habit. f	7 216 667,78	4 462 533,02	2 754 149,75		
Chap.909- Autres équipements	2 795 059,02	1 012 976,37	1 782 082,55		
Chap.910- Programme pour l'Etat	309 480,00	279 200,00	30 280,00		
Chap.914- Progr. pr les tiers	5 278 464,36	932 890,48	5 345 593,63		
Chap.925- Mouvements financiers	24 363 643,40	23 744 755,45	583 063,26	35 824,69	
Chap.927- Finan. glob. de la					
Section d'investissement	9 500,00	9 513,00	-	82,00	
	357 594 783,04	146 267 723,09	211 271 153,26	35 906,69	
Subventions	95 254 273,94	22 922 109,39	72 342 564,55		10 500,00
Investissement: Emprunts	139 744 174,00	100 353 000,00	39 381 174,00		
" (Ss manip. de Fonds	1 812 909,78	1 812 909,78	-		
FCTVA	9 234 303,21	9 234 303,21	-		
Divers	45 520 002,92	5 299 989,33	40 184 571,82	199 195,43	103 753,66
Prélèvement	21 389 997,00	21 389 997,00	-		
	312 955 660,65	161 822 363,71	151 903 330,37	199 195,43	174 253,66
Reporté Excédent	44 639 122,19	44 639 122,19			
Excédent	357 594 783,04	205 661 516,90	151 903 330,37	199 195,43	174 253,66
Excédent		59 373 797,84			

R E C A P I T U L A T I O N

Total
8'002 743,76

RESULTATS	
+	235,46
+	8 002 508,30

CREDITS REPORTES	
	8 562 140,07
	-

REALISATIONS	
	273 201 041,57
	289 765 925,40

PREVISIONS	
	281 763 417,10
	281 763 417,10

DEPENSES	
RECETTES	

FONCTIONNEMENT

10 964,92

+	35 906,69
-	24 941,77

	211 271 153,26
	151 908 330,37

	146 287 723,09
	205 661 510,90

	357 594 783,04
	357 594 783,04

DEPENSES	
RECETTES	

INVESTISSEMENT

RESULTAT NET GLOBAL

8 013 708,68

M. BOX : Je voudrais savoir ce que vous entendez par "opérations indirectes" .

Le MAIRE : Ce sont des opérations d'ordre qui n'entraînent pas des mouvements de trésorerie mais qu'il convient de faire apparaître.

Mme HOARAU : Les opérations indirectes sont des mouvements d'ordre budgétaire qui interviennent au niveau des recettes et des dépenses pour un montant qui s'annule. Le rôle de ces opérations indirectes consiste en quelque sorte à répartir certaines dépenses qui se font sur un chapitre bien précis sur les autres chapitres. Cela correspond à un genre de coût/service.

Pour vous donner un exemple, le personnel permanent titulaire qui travaille à la Comptabilité, au Garage, au Service des Pompiers, par exemple, est payé sur le chapitre 931.

Or, au niveau des Pompiers, vous avez le chapitre 942 qui s'appelle "Sécurité et Police", et, si on veut déterminer le coût de ce chapitre, il y a donc une répartition à faire au niveau de ce personnel permanent. Vous avez donc des clés de répartition qui sont :

- l'indice du personnel communal
- la surface des bâtiments communaux
- le nombre de personnel affecté au service

M. BOX : C'est en fait un transfert de poste plutôt dans les charges. Mais comment faites-vous pour obtenir la même somme pour les recettes ?

Le MAIRE : Nous transversons un montant de recettes égal à la dépense.

M. BOX : J'avais pensé que la prévision était cette fois très bonne.

M. DUPUIS : Dans les excédents de fonctionnement de 16 564 000 F, pourrait-on connaître exactement la partie reportée de 1983 ? Vous avez dans ce montant des crédits reportés c'est-à-dire des dépenses engagées que vous avez dû payer vraisemblablement après la clôture de votre budget.

Le MAIRE : Vous avez la réponse dans l'avis des commissions.

- M. Marcel HOARAU lit l'avis des commissions -

" Finances : la commission, qui approuve le Compte Administratif, rappelle au Conseil que ce dernier est le document qui constate comment et dans quelle mesure les prévisions du budget ont été réalisées. Il est le relevé des opérations financières, recettes et dépenses, afférentes à un exercice et qui ont été effectuées dans le courant de cet exercice. Un Compte Administratif reproduit dans sa contenance le cadre du budget. On y retrouve donc tous les articles de recettes et de dépenses qui sont mentionnés tant au budget primitif, qu'au budget supplémentaire, qu'aux décisions modificatives votées postérieurement à ce budget. La balance dégagée entre les recettes et les dépenses donne le résultat du compte.

Globalement, toutes sections confondues, ledit compte est excédentaire de 75 938 671,64 F, à savoir :

- section de fonctionnement	16 564 883,83 F
- section d'investissement.....	59 373 787,81 F

Ces résultats confrontés aux crédits reportés et aux restes à réaliser donnent les chiffres suivants :

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Excédent brut	+ 16 564 883,83
- Différence entre dépenses engagées/ crédits reportés	- 8 562 140,07

Excédent net de clôture.....	8 002 743,76

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

- Excédent brut	+ 59 373 787,81
- Différence entre dépenses reportées/ recettes à recouvrer	- 59 362 822,89

Excédent net	10 964,92

Le MAIRE : Les chiffres qui vous sont donnés ici sont réels si on prenait l'année entière. Mais comme au 31 décembre on n'a pas tout réglé, on est obligé malgré tout d'arrêter le compt au 31 décembre ce qui vous donne les premiers chiffres qui doivent être rectifiés comme il est indiqué à la page 2 de l'avis des commissions.

Vous avez aussi à la fin de votre document le tableau récapitulatif. En ce qui concerne le fonctionnement, les dépenses ont été calculées au plus juste et coïncident avec les recettes qui ont été programmées bien que leur montant ne fut que prévisionnel.

Quant aux dépenses d'investissement, le montant total peut paraître important. En fait, les opérations sont programmées dans leur totalité au départ alors qu'elles doivent s'effectuer sur plusieurs années; par ailleurs, la plupart de ces opérations chevauchent une, deux ou trois années ce qui fait que dans l'année on ne peut pas affirmer que la réalisation de l'opération va coïncider avec le financement. Dans le cas présent, si on rétablit le tout, il reste en fait une différence de 10 964 000F, ce qui montre bien la concordance entre le coût de l'opération et le financement.

M. BOX : Dans le chapitre 925 "Mouvements financiers", que trouve-t-on dans la section d'investissement ?

Mme HOARAU : Dans ce chapitre, vous avez le remboursement en capital de la dette, les petites opérations telles que consignations en bouteilles de gaz et les opérations du type avances à la SEDRE pour participation aux VRD de ZAC.

M. BOX : Dans les financements, qu'appellez-vous "prélèvements" ?

LE MAIRE : Ce sont les fonds propres qui permettent de dégager l'auto-financement. Ce prélèvement provient de la section de fonctionnement.

Mme HOARAU : La dépense correspondante se retrouve dans le chapitre 930, c'est-à-dire que dans les 54 000 000 F, vous avez déjà 21 000 000 F de prélèvements.

M. BOX : En ce qui concerne les frais, vous parlez de remboursement de capital ?

LE MAIRE : En investissement, vous avez le remboursement du capital et en fonctionnement, le remboursement des intérêts (chapitre 930).

M. BOX : A la page suivante, vous avez "impôts indirects" et "recettes fiscales". Y a-t-il une différence entre les deux ?

Mme HOARAU : Les impôts indirects concernent surtout l'octroi de mer et les recettes fiscales sont constituées par les impôts locaux (les quatre taxes : foncier bâti, foncier non bâti, taxe d'habitation, taxe professionnelle).

LE MAIRE : Vous avez donc à approuver dans cette affaire :

1°) le Compte Administratif du Maire

2°) le Compte de Gestion du Receveur Municipal : c'est-à-dire que nous comptabilisons nos opérations d'une certaine façon. Le Receveur Municipal les comptabilise d'une autre façon et nous devons vérifier que les résultats sont les mêmes. Le Receveur Municipal ne juge pas de l'opportunité de la dépense; il juge seulement de la régularité de l'écriture comptable.

M. ANNETTE : Peut-on avoir un ordre de grandeur du montant de la dette totale de la Municipalité de Saint-Denis ?

Mme HOARAU : L'endettement de la Commune de Saint-Denis, d'après l'état de la dette effectué au 1er janvier 1983, est de 418 000 000 F.

M. ANNETTE : Bien, merci. Si vous voulez, je crois qu'en lisant les comptes, on peut se laisser surprendre par certains chiffres.

Il y a un excédent de 75 000 000 F mais je crois qu'il faut voir la situation plus clairement.

LE MAIRE : Le compte exact est donné à la dernière page. Ce n'est pas 75 millions mais 8 013 708,68 F.

M. ANNETTE : Oui; je crois que le problème de l'endettement n'apparaît pas dans ces comptes. L'annuité de la dette est de l'ordre de 20 %; elle est assez forte; ce qui est inquiétant dans la gestion de la Municipalité c'est le problème de l'auto-financement disponible qui est négatif, puisque l'épargne brute est de 21 millions et que le remboursement des intérêts de la dette est de l'ordre de 23 à 24 millions; or, les normes ou les moyennes nationales conseillent ou indiquent des taux de 2 à 3 % par rapport aux investissements. Nous sommes donc dans une situation difficile avec un endettement relativement important.

M. ANNETTE : Je voudrais savoir s'il existe des mesures concernant la programmation des emprunts et le choix des investissements, parce qu'il semble que l'endettement pose un problème.

LE MAIRE : Vous avez un test qui ne trompe pas. Une Commune qui est trop endettée ne reçoit pas de prêt de la Caisse des Dépôts. Or, nous sommes une des Communes de la Réunion où la C.D.C. ne fait aucune difficulté pour nous accorder des prêts alors que dans beaucoup d'autres Communes les demandes de prêts sont refusées par cet organisme.

M. ANNETTE : Il y a peut-être d'autres raisons.

LE MAIRE : Quand il s'agit d'un endettement il y a plusieurs critères : celui du Ministère de l'Intérieur, de la Caisse des Dépôts etc... Par rapport aux recettes ordinaires nous tournons effectivement autour de 19 % mais le maximum est 25 % ce qui fait qu'on est encore loin du compte.

M. BOX : Monsieur ANNETTE a raison de dire que l'excédent budgétaire est faible, soit 8 millions. Dans la mesure où l'on doit faire face à des dépenses lorsqu'on n'a pas d'argent dans la caisse, on emprunte. Mais je peux vous répondre pourquoi dans la Commune il y a un frein aux dépenses ou disons, à la limite, des difficultés de trésorerie; celles-ci sont d'ailleurs résorbées au moins en partie, aujourd'hui, puisque nous avons eu des versements; cela est dû au fait que les trois principales ressources de la Commune sont : les taxes locales, l'octroi de mer et la D.G.F. Dans le budget de la Ville, il faut savoir qu'il nous reste à encaisser sur l'Etat près de 14 millions et certaines de ces sommes auraient dû être payées depuis le début de l'année 1983; nous sommes presque à la fin juin et ces sommes n'ont pas encore été versées. Elles se décomposent entre environ 8 millions d'octroi de mer et 6 millions de la D.G.F.

Par ailleurs, dans le budget de l'habitat social il nous reste à encaisser 4,2 millions environ, sommes qui devaient être versées depuis juin 1982. Nous avons donc un an de retard.

De même, en ce qui concerne le FASO qui finance les cantines scolaires. un retard de six mois environ est constaté pour 5,6 millions.

Dans la mesure où il y a ce qu'on appelle le principe de l'unité de caisse globale dans laquelle on purge pour les dépenses, lorsqu'il s'agit de payer un poste ou un autre on prend dans cette même caisse, ce qui explique que lorsqu'il n'y a plus de fonds, on est obligé de faire face à certaines restrictions. Donc, il y a un retard important au niveau de l'Etat dans ces paiements, d'autant plus que des textes prévoient des intérêts moratoires qui doivent être de l'ordre de 6 %, que l'Etat n'a jamais payé. Dans la mesure où cet argent aurait pu nous rapporter des produits financiers, on est perdant alors que l'Etat conserve ces sommes qui auraient dû nous être versées.

J'ai, en outre, relevé qu'en ce qui concerne le fonds de compensation pour la TVA, une note de la Direction de la Comptabilité Publique au Ministère de l'Economie donnant des indications; je vous lis les deux paragraphes assez succincts de cette note : "La procédure de délégation des crédits de paiement instituée par la circulaire du 13 Mai 1982 consistait à déléguer par anticipation, dès le début de l'année, au représentant de l'Etat dans les Départements c'est-à-dire au Commissaire de la République, ancien Préfet, 90 % de leur dotation de l'année précédente". Or, dans les comptes que vous venez de regarder, nous avons un peu plus de 9 millions à ce poste en 1982. Donc, si je prends 90 % qui aurait dû être versé en début d'année, cela donne 8,1 millions que nous n'avons pas encore eus.

Le deuxième alinéa précise par ailleurs que le changement de l'action budgétaire des recettes pour le fonds de compensation pour la TVA permet d'aller plus loin dans la procédure de déconcentration. Les attributions définitives des Collectivités Locales pourront être calculées dès les premiers mois de l'année et déléguées aux Collectivités Locales dans la mesure où elles auront fourni les justifications nécessaires; mais, par ailleurs, des acomptes correspondant à 70 % de la demande prévisionnelle pourront être versés dès le départ. Donc, si on s'arrêtait seulement à ces 70 % des 9 000 000 F ça nous fait 6,3 millions qui auraient dû entrer dans nos caisses depuis le début de l'année. Voilà pour le fonds de compensation pour la TVA.

J'ai également retrouvé un texte concernant la D.G.E. (Dotation Globale d'Equipe-ment) mis en place lors de la décentralisation. En ce qui concerne les Communes, le décret du 28 février 1983 paru dans le J.O. prévoit que certaines sommes doivent être reversées à des Communes, soit 446 millions au total et qui se décomposerait en trois parts :

- 70 % appelée part principale,
- 15 % en seconde part
- et 15 % en solde

- En ce qui concerne les 70 %, ces sommes devraient être versées tous les trimestres; on ne les a pas encore reçues.

- La seconde part de 15 % qui correspond à 66 918 900 F au niveau global pour l'ensemble des Communes est répartie comme suit :

- 50 % en fonction de la population
- 20 % en fonction des charges de remboursements d'emprunts
- 10 % en fonction de la longueur de la voirie
- 5 % etc...

Etant donné que le chiffre de la population est connu (recensement de l'année précédente), 50 % au moins de cette seconde part auraient dû être versés; il est précisé que les attributions de cette seconde part se font chaque année avant le 1er avril, mais cela n'a pas été fait; il ne faut donc pas compter sur le versement de la troisième part, soit 15 %.

Tout cela montre qu'il ne faut pas s'étonner de ce que les caisses des Communes soient relativement vides et qu'on soit obligé de limiter les dépenses en attendant que l'Etat nous verse les sommes correspondantes.

Je me demande quelle solution adopter mais il faudrait effectivement que les ressources de la Commune soient versées dans les délais.

M. ANNETTE : Je voudrais revenir sur le fonds de compensation pour la TVA. Je pense qu'il faut bien préciser qu'en fait en ce qui concerne les DOM et la Réunion en particulier, il existe à travers ce fonds une prime à l'investissement puisque nous payons la TVA sur la base d'un taux normal de 7 1/2 et nous sommes remboursés sur le taux métropolitain qui est de 10 % plus cher.

Je ne voulais pas parler des problèmes de trésorerie, car il y a une différence entre la trésorerie qui est un problème de mouvement de fonds et le problème de la structure financière dans la gestion de la Municipalité de Saint-Denis. J'ai attiré l'attention sur le problème de l'endettement, c'est vrai que le seuil de 25 % qui apparaît comme une limite n'est pas atteint en général.

LE MAIRE : Beaucoup de Communes en France dépassent 25 %.

M. ANNETTE : Mais enfin à la Réunion je pense que les maires gèrent mieux parce que très peu de Communes dépassent 25 %.

LE MAIRE : Vous avez tort d'affirmer ceci. Je pourrais vous donner la liste des Communes à qui la C.D.C. a refusé des prêts.

M. ANNETTE : Oui, mais, en ce qui concerne l'endettement, c'était uniquement pour que dans les investissements à venir on tienne compte à la fois de la programmation des emprunts et des points où il doit y avoir un problème.

LE MAIRE : Vous savez, une Commune qui ne s'endette pas, dans les conditions actuelles, aura des difficultés très rapidement. Il suffit de regarder les Communes qui actuellement ont augmenté très haut leurs centimes pour comprendre qu'elles ne se sont pas endettées auparavant et donc n'ont pas eu les moyens de faire leurs investissements. La Commune de Saint-Denis a eu à faire face à ce problème il y a quatorze ans et elle a augmenté les centimes en conséquence ce qui fait qu'elle bénéficie depuis de prêts réguliers qui augmentent tous les ans.

M. DUPUIS : A la lecture de ce compte administratif, je rejoins les remarques de mon collègue BOX et je me suis posé la question d'une manière différente de la sienne. Je me suis dit que nous nous trouvons avec des problèmes de versement de parts de l'Etat qui continuent de nous gêner. A l'occasion de ce Conseil Municipal, n'est-ce pas le moment d'attirer l'attention du Gouvernement par une motion sur ces difficultés qui sont les nôtres et qui devraient être particulièrement soulignées ? Pour ma part, j'ai préparé un projet de motion sur lequel j'aimerais que nous discutions.

LE MAIRE : On termine d'abord la lecture du compte administratif et le compte de gestion du Receveur Municipal.

Pas d'autres questions concernant le compte administratif ?

- Le Maire quitte la salle avant qu'il soit procédé au vote de ce compte administratif -

M. Marcel HOARAU : Mes Chers Collègues, vous avez entendu les explications sur le compte administratif. Je mets aux voix.

**Le Compte Administratif de la Municipalité de Saint-Denis
est approuvé à la MAJORITE
(7 abstentions)**

- Le Maire retourne dans la salle -

M. Marcel HOARAU : Monsieur le Maire, le Compte Administratif a été adopté à la majorité. Personnellement, en tant que membre de la Commission des Finances, je vous adresse toutes mes félicitations.

- Applaudissements -

LE MAIRE : Merci Monsieur HOARAU, Premier Adjoint. Mais je vous retourne ces félicitations puisque vous êtes aussi l'artisan de ce compte administratif et je remercie en même temps les services municipaux (Monsieur CROCHET et ses collègues ainsi que Madame HOARAU) pour l'excellent travail qu'ils ont fourni.

Nous allons passer maintenant au compte de gestion du Receveur Municipal.

Reçu à la Préfecture
le 26/07/1983